

BILAN d'une expérience de pause méridienne allongée :

l'exemple de Saint-Lothain/Passenans (39)

Dans le Jura, sur 37 écoles (27 communes), qui ont démarré dès septembre 2013, **2 communes** ont réellement proposé des horaires scolaires adaptés avec pause méridienne allongée.

La Commune de Saint-Lothain gère en direct un accueil de loisirs pour le RPI. Dans ce cadre, la relation de confiance établie depuis plusieurs années, entre la commune et la DDCSPP a permis, début 2013, de bien sensibiliser le maire à l'impact du positionnement des horaires scolaires pour l'enfant. Il en a particulièrement tenu compte pour construire son projet et **défendre avant toutes les autres considérations des adultes, l'intérêt de l'enfant.**

Contexte de la commune : 1 100 habitants sur le territoire du RPI Passenans/St-Lothain. St-Lothain : 3 classes (PS/MS, GS/CP, CP/CE1) ; Passenans : 2 classes (CE2, CM1/CM2) Total = 126 enfants scolarisés.

Le choix des horaires a été porté par la volonté du Maire de Saint-Lothain, contre l'avis des enseignants et parents. Néanmoins, face à la pression des enseignants, une entorse à la régularité des horaires sur la semaine fut faite sur le vendredi après-midi. En septembre 2013 les horaires étaient :

Lundi Mardi et jeudi : 9h-12h/14h45-17h (pause de 2h45) cf grille horaire

Mercredi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h/14h-16h15 (pause de 2h)

1^{er} point PEdT, 7 novembre 2013, après 2 mois de fonctionnement,

- **FATIGUE DES ENFANTS.** Quelques parents indiquent que leur enfant est plus fatigué. Un enfant fatigué est un enfant qui n'a pas son compte d'heures de sommeil (ceci échappe à l'école et au périscolaire), il leur est conseillé de s'organiser pour que l'enfant se couche plutôt avec une régularité du coucher chaque jour de la semaine, ceci participe au bon développement de l'enfant.
- **TYPE D'ACTIVITE.** Revendications appuyées de parents pour réclamer plus d'activités spécifiques encadrées par des intervenants extérieurs à l'équipe permanente de l'accueil de loisirs. Une enseignante témoigne qu'au cours des 2 mois, l'expérience conduite à mis en lumière l'inadaptation des activités conduites par des techniciens ou spécialistes d'une discipline culturelle, sportive... Pour le cas précis c'était un atelier de calligraphie conduit par un intervenant spécialisé d'une association départementale. Effectivement, les activités contraignantes en investissement cognitif sollicitent une attention soutenue de l'enfant. Après ce type d'activités périscolaires, l'enfant, et particulièrement celui qui vit des difficultés scolaires n'est plus disponible pour les apprentissages de l'après -midi. Le constat des enseignants corrobore notre conception, les 3/4h libérés de l'école n'ont surtout pas vocation à être remplis par des activités mobilisant trop les capacités d'apprentissage de l'enfant.

- **CHOIX DES HORAIRES.** Les enseignants, lors du conseil d'école, soulignent que les temps d'apprentissage
 - du matin 9h/12H sont vécus comme des temps d'apprentissage privilégiés, la 5^e matinée est un plus.
 - Les après midi d'une durée de 2h1/4 positionnés de 14h45 à 17h révèlent leur intérêt pour un temps scolaire adapté. Dès la reprise d'école à 14h45 les enfants sont disponibles pour travailler.

- **DUREE DE LA PAUSE MERIDIENNE** La reprise du travail scolaire est plus efficace les jours où la pause est allongée (pause de 2h45). A contrario, le vendredi après la pause courte (2h) la reprise est difficile et l'après midi est « perdu » pour un temps d'école.

COMPARATIF ENTRE DEUX HORAIRES DE PAUSE MERIDIENNE

*2h ou 2h45. Les enseignants réticents au départ pour allonger le temps de pause méridienne, observent que durant ces 2 premiers mois, après une pause de 2h45, l'après-midi, les enfants sont moins agités, plus disponibles pour les apprentissages. Au 1^{er} conseil d'école, début novembre, les enseignants sollicitent une durée de pause méridienne du vendredi comme celle des autres jours, cad 2h45mn. Les parents questionnés, donnent également un avis positif pour allonger la pause méridienne du vendredi. Le DASEN valide une modification des horaires en cours d'année, à la rentrée de janvier 2014, **les 4 jours pleins de la semaine ont les horaires suivants : Matin : 9h-12h ; après midi : 14h45-17h soit une pause méridienne : 2h45mn***

2^{ème} point PEdT, mars 2014, après 6 mois de fonctionnement.

1. Les constats d'amélioration des enseignants se confirment. Les enfants sont plus réceptifs les après-midi avec les nouveaux horaires. L'impact observé semble particulièrement sensible sur les enfants en difficultés.
2. Les parents ne formulent plus aucune critique négative, ni de revendication pour des activités spécialisées que cette réforme devait offrir à leur enfants (dixit communication nationale, médias)
3. Les enfants disent avoir enfin du temps pour eux !

3^{ème} point PEdT, juin 2014.

Après une année scolaire de fonctionnement, le 3^{ème} bilan confirme le mouvement profitable perçu lors des deux bilans précédents. C'est à dire les bénéfices pédagogiques de l'organisation des choix des horaires scolaires « pause allongée ». Lors du 3^{ème} et dernier bilan de l'année, les directeurs des 2 écoles concernées reconnaissent les effets bénéfiques des nouveaux horaires.

Après un an d'expérience, les bénéfices pédagogiques soulignés lors des deux premiers bilans PEdT sont confirmés.

Depuis septembre 2013, les directeurs des écoles ont vécu au fil des mois les effets des nouveaux horaires sur l'enfant, alors qu'au départ, ils étaient réellement opposés à l'allongement de la pause méridienne. Ils admettent « nous étions sceptiques de l'intérêt pour l'enfant ».

Ce 3^{ème} et dernier bilan de l'année, permet aux directeurs des écoles de communiquer leurs observations :

- ✓ **Une reprise d'école l'après midi qui est détendue/ à l'année précédente (la pause l'an dernier était de 2h, aujourd'hui 2h45)**
- ✓ **De réels bénéfices pédagogiques engrangés en positionnant les horaires scolaires aux moments où la capacité des élèves est la plus grande l'après midi.**
 - **Aux bénéfices pédagogiques de la 5^{ème} matinée, s'ajoutent ceux des 4 après midi**
 - **Deux exemples d'apprentissages réalisés sans difficultés pour les enseignants avec les nouveaux horaires :**
 - **la directrice d'Ecole de Passenans souligne avec satisfaction qu'elle peut faire mathématique à la reprise d'école d'après midi (14h45/15h30) avec les CM,**
 - **le directeur d'Ecole de St Lothain positionne un temps de lecture en fin d'après midi (16/17h) qui se révèle un nouveau temps bien adapté aux élèves de CP.**

L'ACCUEIL DE LOISIRS PERI ET EXTRA SCOLAIRE,

OUTIL ESSENTIEL AU PEDT

Le fonctionnement de l'accueil en 2013-2014 :

- Un accueil de loisirs déclaré, moyenne de 70 enfants accueillis sur le midi. Depuis l'allongement de la pause méridienne plus d'enfants rentrent manger dans leur famille, puis sont raccompagnés à 13h30 par les parents ou les « nounous » pour participer aux nouveaux temps périscolaires (NTP).
- Un service de bus (RPI avec ramassage scolaire, matin, midi et soir) regroupe les enfants de 2 écoles éloignées de 3 km.
- Deux services de déjeuner sont organisés à raison de 3/4 h par service, les plus jeunes bénéficient du 1^{er} service.
- Les locaux, avec des contraintes et quelques avantages, sont implantés au cœur du village, regroupent : mairie, école, accueil de loisirs et salle des fêtes. Des locaux à étage, uniquement des locaux partagés (salle du conseil municipal, salles de classe, salle de restauration....) aucune pièce ne permet d'aménager des espaces de jeux permanents, obligeant, une mise en place à chaque instant par l'équipe d'animation. Sur place, en sous-sol, une grande salle des fêtes est mise à la disposition de l'accueil de loisirs, son

équipement favorise des temps d'animation spécifiques : scène, grand écran, sonorisation, lumière.

- Un espace extérieur conséquent, comporte plusieurs cours bitumées, des arbres, un préau, un pré et un jardin, l'ensemble est clos.
- Au fil des semaines, les NTP reposent principalement sur les animateurs permanents de l'accueil de loisirs, dans la période 13h30-14h25, les membres de l'équipe permanente se révèlent plus aptes à prendre en compte les besoins des enfants que des intervenants ponctuels.
- Les activités peuvent être organisées en fonction de l'âge, mais pas systématiquement.
- La directrice de l'accueil de loisirs exerce également un mi-temps ATSEM où elle entretient de bonnes relations avec l'école.
- Une équipe d'accueil de loisirs stable, 2 BAFD, 1 BPJEPS en cours, des BAFA
- Une directrice et des animateurs qui participent fréquemment aux formations continues proposées par la DDCSPP et le CNFPT
- Des enseignants qui peuvent déjeuner sur place, ils prennent le repas dans la même salle que les enfants.
- Des échanges quotidiens entre enseignants et équipe d'animation périscolaire.
- Des rencontres quotidiennes de l'équipe d'animation avec des parents (matin, midi, soir)

Moins de 6 ans (école St-Lothain)	Plus de 6 ans (St-Lothain)	CE2-CM1-CM2 (école de Passenans)
<p>12h : repas 12h45 : fin du repas Sieste dans les locaux école pour ceux qui le souhaitent. 13h30 : départ sieste pour les plus jeunes enfants qui ont besoin de se reposer/ début des activités pour ceux qui ont mangé sur place et ceux que les parents amènent pour l'activité ou la sieste. NB : sieste, repos possible dès 13h si des enfants sont repérés fatigués 14h25 : fin des NTP (nouveaux temps périscolaires) Transition avec l'école 14h45 : reprise école</p>	<p>Repas au premier service, mêmes horaires que les maternelles</p>	<p>12h25 : Arrivée à l'accueil de loisirs en bus- Jeux libres 12h45 : repas 13h30 : début des activités pour ceux qui ont mangé sur place et ceux que les parents amènent pour l'activité. 14h25 : fin des activités- départ bus 14h45 : reprise école à Passenans</p>

Les constats des acteurs éducatifs

- Des intervenants extérieurs interviennent ponctuellement par modules (patrimoine, éducation à l'environnement, jardinage, relaxation...). Prochains projets envisagés autour du sport, musique. Bémol : certains intervenants imposent un public âgé de plus de 8 ans, certains intervenants spécialisés ont des difficultés à s'adapter au public, ils renvoient les

enfants qui leur posent problème auprès des animateurs permanents qui animent d'autres ateliers !

- Certaines activités ont été identifiées comme n'aidant pas à la reprise de l'école (ex : activité patrimoine nécessitant trop de concentration, trop dirigée). Les activités proposées par les animateurs permanents : expression corporelle, chorégraphies, jeux libres, jeux collectifs en extérieur, au stade ou parc, ateliers autour de la lecture, activités manuelles, cuisine... sont mieux adaptés aux besoins des enfants.
- Les parents se mobilisent fortement pour que les enfants qui ne mangent pas à la cantine puissent revenir pour les NATP à 13h30. Les effectifs du soir, ont diminué au cours de l'année (journée collective plus courte pour certains enfants, quelques parents ont pu modifier leur organisation, ils travaillent le mercredi et terminent plutôt les autres jours)

Du fait de la classe 5 jours de suite, les enfants sont couchés plus tôt chaque jour, cette régularité expérimentée depuis plusieurs semaines, permet de constater l'absence de fatigue supplémentaire.

Certains parents ont réussi à adapter leurs horaires de travail en fonction des nouveaux horaires scolaires (ex : inscription de leur enfant à l'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi et diminution de jours d'inscription durant les vacances scolaires)

- Le retour des enseignants est très positif sur les capacités d'attention **matin et après-midi. Les nouveaux rythmes avec allongement de la pause méridienne sont plus adaptés pour les enfants qui ont des difficultés dans les apprentissages, la régularité sur la semaine est bénéfique** : les enfants sont plus attentifs, se repèrent mieux, sont moins agités, la semaine est plus confortable pour tous.

Les avantages de la pause méridienne allongée :

- permet une reprise d'école sur un temps de vigilance accrue l'après-midi pour les apprentissages.
- permet d'intégrer la sieste au temps péri-scolaire et de la poursuivre sur le temps école. On évite la situation subie par des enfants dans les communes qui n'ont pas opté pour un allongement significatif de la pause méridienne (dans certains cas, on réveille des jeunes enfants pour les confier à des intervenants extérieurs car l'école se termine entre 15h15 et 16h !).
- plus de personnel mobilisable pour les NTP inclus dans la pause méridienne donc avec un maximum d'animateurs déjà présents. Accentue la reconnaissance de la mission éducative du personnel sur le temps de pause méridienne.
- Permet d'éviter, lorsque les transports passent juste après la classe l'après-midi, entre 15h30 et 16h00, que les enfants soient remis à la garde de la télévision ou de la rue à un moment de la journée où ils sont davantage réceptifs.

Les freins à l'élargissement de la pause méridienne :

- La communication nationale est trop centrée sur l'offre d'activités périscolaire et pas suffisamment sur les besoins de l'enfant dans les NTP et oublie de rappeler l'objectif principal de la réforme des rythmes scolaires qui est de permettre aux enfants de mieux apprendre
 - *en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année*
 - *et en privilégiant les moments de la journée où ils sont les plus attentifs et réceptifs.*
- Une communication qui peut renforcer la confusion entre raccourcir les temps d'école/journée et raccourcir la journée de vie en collectivité de l'enfant. Le manque d'information des familles et des élus conduit souvent à des horaires avec une reprise dès 13h30 et une fin de temps scolaire vers 15h45 voir 15h15 ! La journée en collectivité pour l'enfant est liée aux modes de vie des parents. Par contre, la réforme devrait permettre de placer les temps d'apprentissage aux meilleurs moments de la journée pour l'enfant, reprendre l'école à 13h30 ne répond pas à l'intérêt de l'enfant.
- Les souhaits de certains enseignants (comme adultes qui travaillent) de terminer le plus tôt possible le temps de face à face pédagogique (temps de travail contraint) d'où des horaires scolaires fixés en amont entre conseils d'école et élus. Résultats, les parents, les accueils loisirs... et surtout les enfants doivent s'adapter. On peut s'éloigner de l'objectif de la réforme pour l'enfant.
- Des pauses méridiennes trop peu encadrées, sans véritable projet éducatif, sans espace disponible suffisant qui ne permettent pas aux enfants de se reposer ou de recharger les accus pour aborder le temps scolaire de l'après-midi → rôle de la DDCSPP très important à ce niveau

Les conditions pour une pause méridienne efficace :

- ✓ Une pause suffisamment élargie (nécessite au moins 2h15 de pause, avec une reprise qui s'approche des 15h, les résultats de l'exemple d'une reprise à 14h45 sont éloquentes)
- ✓ Pour un bon déroulement de la sieste avec démarrage en périscolaire : nécessité d'une articulation réfléchie entre équipe d'animateurs et l'équipe d'enseignants. Remarque : un retour plus tard à l'école par les familles-nourrices avec l'accord DASEN peut être proposé. (Par exemple : reprise de la classe à 14h15 + réouverture de l'école pendant 10 min vers 15h00 pour les petits qui font la sieste à l'extérieur).
- ✓ Des locaux et des espaces en nombre suffisant
- ✓ Des activités adaptées au temps de pause méridienne de l'enfant. Limiter les activités dirigées qui mobilisent les capacités cognitives, proposer des activités qui donnent du temps à l'enfant, atelier de détente, de temps calme, d'expression, des activités « libres », veiller à ce que ces dernières soient organisées, lieux conçus et aménagés pour favoriser l'autonomie de l'enfant qui joue. Des sorties extérieures, les activités dans la nature proche, le jardinage sont autant de moments bien adaptés pour se ressourcer.
- ✓ Des animateurs sensibilisés aux besoins spécifiques de l'enfant sur le temps de la pause méridienne

- ✓ Des activités intégrées au fonctionnement de l'AL et en cohérence avec le projet d'école. Les projets éducatif et pédagogique des accueils de loisirs permettent de se prémunir des pressions d'acteurs éducatifs. L'articulation entre les projets doit permettre une prise en compte de tous les temps de l'enfant.
- ✓ Des activités adaptées aux besoins des moins de 6 ans.
- ✓ L'importance du choix des activités **par** les enfants.
- ✓ Un organisateur compréhensif et facilitateur
- ✓ Une bonne communication entre les acteurs éducatifs.

VIGILANCE :

Ne pas céder à la pression d'adultes pour construire le programme des Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (NTAP), afin que l'offre réponde aux besoins de se ressourcer, intégrant naturellement le temps de sieste/repos, les temps de jeux libres et calmes, pour favoriser au mieux les apprentissages en temps scolaire.

Contact : DDCSPP 39

Marie Claude DALLOZ

Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse

Service éducatif, sportif et vie associative

DDCSPP Jura

8 rue de la préfecture

39021 LONS LE SAUNIER CEDEX

Tél ligne directe: 03 63 55 83 34

marie-claude.dalloz@jura.gouv.fr